

Inscription au transport scolaire 2026/2027

Ouverture des inscriptions le 8 juin !

RDV sur fluo.grandest.fr/scolaire



fluo

La Région
Grand Est

L'offre de transport scolaire Fluo

EN BREF



un statut d'ayant droit ouvert sur **trois critères** :

- Résider en région Grand Est,
- Être scolarisé dans une commune différente de la commune de résidence,
- Être scolarisé conformément à la carte scolaire définie par l'Éducation Nationale.



un aller-retour quotidien



un tarif unique pour les **ayants droit** collégiens et lycéens



la gratuité pour les ayants droit en école primaire

Les élèves **non ayants droit** peuvent avoir accès aux cars dans la limite des places disponibles.

Vous devez **obligatoirement procéder à l'inscription** de votre enfant pour bénéficier du transport scolaire, de la maternelle au lycée.

Qui peut en bénéficier ?

Tous les élèves de la maternelle jusqu'au baccalauréat (CFA, lycées généraux, lycées professionnels et agricoles, EREA, internats).

Comment s'inscrire ?

Rendez-vous à partir du 8 juin sur fluo.grandest.fr/scolaire

Inscrivez-vous avant le 11 juillet pour recevoir la carte de transport scolaire avant la rentrée¹.

(1) Inscription toujours possible après cette date mais la réception de la carte avant la rentrée n'est pas garantie..

Combien coûte le transport scolaire ?

Une participation annuelle et forfaitaire est demandée aux familles en fonction du niveau et du statut de l'élève.

Tarifs en vigueur en 2026 :

	AYANT DROIT	NON AYANT DROIT
Maternelles et élémentaires	0 €	252 €
Collégiens et lycéens	105 €	252 €

LE SAVIEZ-VOUS ?

La participation des familles correspond à 7 % du coût réel du transport (1450 €/an/élève) mis en place pour un élève, depuis la maternelle jusqu'au lycée. Les 93 % restants sont pris en charge par la Région.



Pour les élèves des écoles primaires :

→ Afin de pouvoir emprunter le transport scolaire, les élèves scolarisés à l'école maternelle et élémentaire doivent obligatoirement s'inscrire sur le site fluo.grandest.fr/scolaire

→ La Région ne délivre pas de carte de transport pour ces élèves, mais seuls les élèves inscrits ont le droit d'accéder au car scolaire, et ce pour des raisons de sécurité (la liste des élèves inscrits est envoyée aux transporteurs).

→ Les transports scolaires sont gratuits pour les élèves ayants droit de l'école maternelle et élémentaire.

→ Les élèves utilisant uniquement le car pour se rendre au périscolaire et/ou à la cantine ne doivent pas s'inscrire, mais doivent uniquement l'indiquer à l'école.

Où trouver mon numéro de ligne et ma fiche horaire ?

Après validation de votre demande d'inscription, le numéro de ligne et la fiche horaire seront disponibles à partir du 17 août 2026 sur

Mon compte scolaire.

Pensez à vérifier votre fiche horaire quelques jours avant la rentrée.

Des questions ?

Pour toute information sur l'offre de transport scolaire organisée par la Région Grand Est, rendez-vous sur **fluo.grandest.fr/scolaire**.

Vous entrez en études supérieures dans le Grand Est ?

Vous ne pourrez plus bénéficier du transport scolaire. Trouvez le meilleur trajet pour rejoindre à votre établissement d'enseignement supérieur sur **fluo.grandest.fr**, puis renseignez-vous auprès du réseau de transport concerné pour acheter votre abonnement.